



**PROCES-VERBAL BIS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE**  
**SEANCE DU 05 AVRIL 2024**

Le cinq avril deux mille vingt-quatre à 17 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente.

Date de convocation : 21/03/2024

Nombre de membres : 9

Nombre de membres en fonction : 9

Quorum : 5

Nombre de membres présents : 6

Nombre de procurations : 3

**MEMBRES PRESENTS :**

NOM	PRENOM	QUALITE	VILLE
SCHNEIDER	Elisabeth	Maire - Présidente du CCAS	BERGHEIM
ROLLI	Gabrielle	Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS	BERGHEIM
HALBOUT	Sidonie	Adjointe au Maire - Membre du CCAS	BERGHEIM
HALLER	Jean-François	Conseiller municipal - Membre du CCAS	BERGHEIM
DUSSOURT	François	Membre du CCAS	RIBEAUVILLE
GENG	Viviane	Membre du CCAS	BERGHEIM

**ETAIT ABSENT EXCUSE ET NON REPRESENTE : néant.**

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES ET REPRESENTEES :**

Mme Sandrine ANTONI, représentée par Mme Sidonie HALBOUT, membres

Mme Marie-Antoinette BRENDEL, membre, représentée par Mme Gabrielle ROLLI, Vice-présidente

Mme Delphine DI CARLO, membre, représentée par Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente

**ETAIT ABSENT NON EXCUSE : néant.**

**AUTRE PARTICIPANTE :**

Mme Valérie DEJONGHE, secrétaire générale

**AUTRE PARTICIPANTE EXCUSEE :**

Mme Aurore PIQUET, assistante sociale du Pôle Gérontologique

**AUTRE PARTICIPANTE NON EXCUSEE :**

Mme Catherine VASQUEZ, assistante sociale du Centre Médico-Social

---oooOooo---

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023
2. Désignation des secrétaires de séance
3. Approbation du compte de gestion 2023
4. Approbation du compte administratif 2023
5. Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2023
6. Approbation du budget primitif 2024
7. Ouverture de compte(s) à terme et/ou d'OAT
8. Organisation de la fête des aînés
9. Attribution de secours exceptionnels
10. Points divers

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente ouvre la séance régulièrement convoquée en date du 21 mars 2024. Elle souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée et passe ensuite à l'ordre du jour qui appelle, en point n° 1, l'approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023.

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023**

Le procès-verbal ne soulevant pas d'objection est approuvé à l'unanimité des voix.

**2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

*Sur proposition de la Présidente,*  
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, membre, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire.

**3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Après s'être assuré des identités de valeurs du compte administratif de l'exercice 2023 avec les indications du compte de gestion du Service de Gestion Comptable,

- **APPROUVE**, sans observation, le compte de gestion de l'exercice considéré

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame la Présidente, Elisabeth SCHNEIDER cède la présidence à Madame Gabrielle ROLLI, Vice-présidente qui soumet le compte administratif 2023 à l'approbation et au vote du Conseil.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'issue de la présentation du compte administratif 2023,**

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus à la Présidente
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré qui accuse un **excédent global de clôture de 24 916.10 €**

**Mis aux voix, le compte administratif de l'exercice 2023 est approuvé.**  
(Madame la Présidente n'a pas participé au vote en sa qualité de Présidente)

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

## **5. AFFECTATION DES RESULTATS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2023**

Le résultat de la section de fonctionnement 2023 s'établit à 5 838,10 €.

Le résultat de la section d'investissement 2023 s'établit à 19 078 €.

*VU l'instruction ministérielle M57 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2023 de 5 838,10 € au financement des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2024 à la ligne « Excédent de fonctionnement reporté », compte 002
- **DECIDE** de réaffecter le résultat de la section d'investissement de l'exercice 2023 de 19 078 € dans sa section correspondante du budget primitif 2024 à la ligne « Excédent d'investissement reporté », compte 001

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

## **6. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

*VU la délibération n° 6 du Conseil d'Administration du 08 mars 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024*

*VU l'instruction ministérielle M57 développée par nature sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

appelé à délibérer sur le projet de budget primitif 2024 dressé par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Présidente,

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024, qui s'équilibre en :
  - en section de fonctionnement à : 14 172 €
  - en section d'investissement à : 19 078 €

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

## **7. OUVERTURE DE COMPTE(S) A TERME et/ou d'OAT**

Les collectivités territoriales sont soumises à l'obligation de dépôt de leurs fonds disponibles auprès de l'Etat, qui ne verse pas d'intérêts. Toutefois, les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettent de déroger à cette règle lorsque les fonds qui peuvent être placés proviennent de :

- de libéralités (dons et legs)
- de l'aliénation d'un élément du patrimoine (biens mobiliers ou immobiliers relevant du domaine privé)
- d'emprunts dont l'emploi est différé pour des raisons indépendantes de la volonté de la collectivité ou de l'établissement public
- de recettes exceptionnelles, dans l'attente de leur réemploi (article R.1618-1 du CGCT). Il s'agit :
  - des indemnités d'assurance
  - des sommes perçues à l'occasion d'un litige
  - des recettes provenant de ventes de biens tirés de l'exploitation du domaine réalisées à la suite de catastrophes naturelles ou technologiques (ex. : ventes de chablis suite aux intempéries de décembre 1999)
  - des débits et pénalités reçus à l'issue de l'exécution d'un contrat.

Compte-tenu des disponibilités dont dispose le C.C.A.S., le recours à des produits de placements financiers permettrait de générer des produits financiers.

La durée du placement souhaitée par la collectivité conditionne le choix du produit :

- **Le compte à terme (CAT)** : c'est un compte productif d'intérêts sur lequel sont placés des fonds **pour une durée fixée à l'avance**, au choix du client. C'est une formule à court terme, **simple et sans risque**, qui n'est pas adossée à un compte à vue, mais tenue dans les écritures de l'Etat.
- Les titres libellés en euro : les **OAT** (Obligations Assimilables du Trésor) sont des titres assimilables à long terme dont la durée conseillée de placement est de 2 à 50 ans.

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (art L.1618-1 et L.1618-2)

**VU** la recette exceptionnelle de 19 078 € provenant de l’aliénation d’une parcelle de vigne, sise lieudit Trottstein établie par acte notarié en date du 28 octobre 2009

**LE CONSEIL D’ADMINISTRATION, après *en avoir délibéré*,**

- **DECIDE** de procéder au placement des fonds dans les conditions ci-après :

- l’origine des fonds : vente d’une parcelle de vigne, sise lieudit Trottstein, par acte notarié en date du 28/10/2009
- le montant à placer : 19 000 €
- la nature du produit souscrit : Compte à terme
- la durée du placement : 12 mois

- **AUTORISE** la Présidente à établir et à signer tout document à intervenir à cet effet

**ADOPTÉ A L’UNANIMITÉ DES VOIX.**

*Nota : Le conseil d’administration sera appelé à délibérer chaque année à ce sujet, le cas échéant.*

**8. ORGANISATION DE LA FETE DES AINES**

La journée de la fête des aînés aura lieu le dimanche 24 novembre 2024, au Centre Sportif et Culturel.

Cette année, seront conviées les personnes de 73 ans et plus, au nombre de 286 à ce jour.

Madame Sidonie HALBOUT propose de faire appel cette année au restaurateur Les Lavandières pour assurer le repas, au prix de 35 € env. par personne, *sous réserve toutefois de sa disponibilité*. Le cas échéant, il sera fait appel au traiteur Jean-Marc WILLMANN EIRL de 68-Ribeauvillé. *A suivre*. En sus, l’achat d’un cadeau personnalisé sur table, les nappes et serviettes, les vins, sofs, café, tisanes, etc. Comme chaque année, le service en salle sera assuré par les élus, précisant aussi que la disposition des tables en épis sera maintenue.

*Considérant que M. LACOM n'est pas disponible à cette date*, Madame HALBOUT se charge de faire des propositions pour une animation, présentées lors de la prochaine séance.

Le principe de distribution de cadeaux pour les non-inscrits au repas est maintenu à partir de 80 ans et plus. Le montant alloué est d’environ 25 € pour une personne seule et 40 € pour un couple, ainsi qu’un cadeau personnalisé pour toutes les personnes en EHPAD.

Comme tous les ans, une réunion se tiendra au mois de septembre voire octobre pour l’organisation plus en détails de cette fête. *A suivre*.

Pour mémoire : l’intervention du Conseil Municipal des Jeunes, programmée tous les deux ans, aura lieu cette année.

**9. ATTRIBUTION DE SECOURS EXCEPTIONNELS**

**VU** la délibération n° 3 du 16 juillet 2021 autorisant la Présidente et la Vice-Présidente à consentir une aide financière pour un montant maximum de 150 € par personne

Le Conseil d’Administration :

- **PREND ACTE** de l’attribution des secours exceptionnels, établis comme suit :

- la remise d’un bon d’achat de produits d’hygiène le 25/11/2023 pour un montant de dépenses de 48,88 €,
- la remise de bons d’achat comme suit : - alimentaire le 13/11/2023 pour la somme de 30 €, - produits alimentaires et d’hygiène le 12/12/2023 de 28,26 €, - alimentaires les 22/12/2023 et 11/01/2024 respectivement de 28,67 € et 29,50 €.

Il est souligné les bonnes relations entretenues entre les services et la réactivité de M. DUSSOURT, Président de la Conférence Caritative St Grégoire, dans le traitement des demandes sollicitées par le CCAS.

## 10. DIVERS

### 10.1 Points sur les interventions et accompagnements

Le Conseil d'Administration est informé des interventions et accompagnements suivants :

- soutien financier apporté à une personne (sans domicile fixe et installée sous tente dans les Remparts fin d'année dernière), aides diverses de la commune et des habitants et suivi jusqu'à son placement en foyer non concluant.
- accompagnement d'une personne, âgée et isolée, pour son placement en EHPAD nécessaire pour son bien-être.
- prise de contact avec une assistance sociale pour une aide administrative en faveur d'une personne.
- d'une récente rencontre avec l'assistance sociale du Pôle Gérontologique du secteur, à laquelle ont été abordées entre autres les difficultés connues de personnes et les moyens d'agir dans certaines situations. A cette occasion, il a été également sollicité des prises de contact et de suivis de personnes jugées vulnérables.
- de l'expulsion prochaine d'un locataire de Habitat de Haute Alsace de son logement, considérant les problèmes de voisinage répétitifs, et ce malgré les interventions de la commune et des services hospitaliers et sociaux pour sa prise en charge et son suivi.
- du conflit de voisinage sans issue de locataires de logements communaux, et ce malgré l'intervention d'un médiateur. Informés de cette situation, la brigade de gendarmerie de Ribeauvillé, l'agent de service de police municipale ainsi que les assistances sociales suivent cette affaire. A noter qu'en cas de malveillance constatée d'un locataire, une expertise psychiatrique pourrait être éventuellement sollicitée par la commune auprès du service concerné.
- de la présence d'une vingtaine de chiens dans un logement locatif qui a nécessité une intervention du propriétaire.
- des appels périodiques et répétitifs d'une personne, à toutes heures du jour comme de nuit, pour une écoute, auprès de la présidente et de M. DUSSOURT (actuellement employée à la maison de retraite et domiciliée à Ribeauvillé).

### 10.2 Informations diverses et actions menées par la Conférence Caritative St Grégoire de Ribeauvillé et Environs

Monsieur François DUSSOURT informe d'ores et déjà de l'organisation d'un déjeuner le 1<sup>er</sup> juin prochain. L'invitation correspondante suivra.

Il rappelle que la conférence attribue des bons alimentaires délivrés par les assistances sociales, constatation faite toutefois que le montant mensuel octroyé à ce titre a sensiblement augmenté. Par ailleurs, il précise qu'aucune autre aide n'a été sollicitée récemment.

Il remercie aussi la commune pour la subvention annuelle allouée.

---oooOooo---

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 18 heures 20 minutes.

La secrétaire,  
Sidonie HALBOUT



La Présidente,  
Elisabeth SCHNEIDER

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN C.C.A.S. DE BERGHEIM 	<b>SEANCE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 05 AVRIL 2024</b> <i>Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Présidente</i>
---	--

Etaient présents :

Mesdames Elisabeth SCHNEIDER, Maire - Présidente du CCAS, Gabrielle ROLLI, Conseillère Municipale - Vice-présidente du CCAS, Sidonie HALBOUT, Adjointe au Maire - Membre du CCAS, Messieurs Jean-François HALLER, François DUSSOURT et Madame Viviane GENG, Membres du CCAS.

**LISTE DES DELIBERATIONS :**

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023	Approuvé à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance	Approuvé à l'unanimité
3.	Approbation du compte de gestion 2023	Approuvé à l'unanimité
4.	Approbation du compte administratif 2023	Approuvé à l'unanimité
5.	Affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement 2023	Approuvé à l'unanimité
6.	Approbation du budget primitif 2024	Approuvé à l'unanimité
7.	Ouverture de compte(s) à terme et/ou d'OAT	Approuvé à l'unanimité
8.	Organisation de la fête des aînés	
9.	Attribution de secours exceptionnels	
10.	Points divers	

Liste publiée et date de mise en ligne le 09/04/2024

La Présidente, Elisabeth SCHNEIDER

